

GESTES ET POSTURES

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	Art. R 231-66 et R 231-72 du code du travail Décret N° 92-958 du 03/09/1992
OBJECTIF	Destinée à l'ensemble du personnel ayant à exécuter des manutentions, en vue d'apprendre à prévenir ces risques en adoptant les principes de base de la sécurité physique dans des situations de manutentions. Elle s'adresse également au personnel qui effectue des gestes répétitifs qui peuvent entraîner des affections diverses.
PRÉ REQUIS	Aucun
CONTENU	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Accidents du Travail Statistiques et fréquences, Différents types d'accidents, Prévention des accidents du travail, Organisation des manutentions, Apprentissage gestuel. ⇒ Anatomie Squelette, Colonne vertébrale, Vertèbres, Disques, Accidents de la colonne vertébrale, Facteurs aggravants. Principes de sécurité physique et d'économie d'effort ⇒ Manutentions à l'intérieure de l'entreprise Commentaires, Cas particuliers. ⇒ Législation en vigueur ⇒ Entraînement à la manutention Pièces formes diverses, Manutention seul ou en équipe, Exercices de manipulation sur des charges diverses
DURÉE	7 heures
LIEU DE LA FORMATION	Dans nos locaux ou sur site
SANCTION	Attestation de stage délivrée par le centre de formation